

Contrat No. 1—  
Télégraphe.

135. Etes-vous aujourd'hui en mesure de savoir quand devaient être reçues les soumissions pour les travaux ?—L'annonce spécifiait jusqu'au 22 juillet, 1874. Soumissions devaient être reçues jusqu'au 22 juillet 1874.

136. Examinez la soumission de Sifton et Glass, et dites à quelle époque elle a été reçue par le département ?—Il y a sur cette soumission un timbre marqué juillet 22.

137. Est-ce le dernier jour nommé ?—Oui

138. Vous trouvez ce timbre sur une partie de l'enveloppe attachée à la soumission ?—Oui.

139. Et cela vous fait croire qu'elle a été reçue ce jour-là ?—Oui

140. Est-il d'usage d'attacher des portions de l'enveloppe à toutes les soumissions ?—Oui autant que possible.

Soumissions de Sifton, Glass et Cie reçues ce jour-là. Usage d'attacher les enveloppes aux soumissions.

141. L'enveloppe est-elle attachée à la soumission de Fuller ?—Je ne la vois pas dans le contrat de Fuller.

Elle n'est pas attachée aux trois autres.

142. Y a-t-il quelqu'enveloppe indiquant l'époque où a été reçue la soumission de Dwight pour la section no un ?—Il n'y en a pas.

143. Celle de Waddle et Smith en a-t-elle une ?—Non.

144. Connaissez-vous quelque raison spéciale pour avoir ainsi attaché l'enveloppe à la commission de Sifton et Glass ?—Il n'y a aucune raison.

145. Remarquez-vous quelques changements dans leur soumission différenciant de ce qu'elle contenait en premier lieu ?—Oui, il y en a.

Changements à la soumission de S. G. et Cie.

146. Sont-ils pour diminuer ou augmenter le prix ?—Ils réduisent le prix.

Réduisent leur première offre, \$529 à \$492 pour le bois ; de \$209 à \$189 par mille pour la prairie.

147. Sous quel rapport ?—Veuillez dire comment les choses étaient en première instance dans chaque cas, et quels changements y ont été apportés ?—Voici quel était le premier texte : " D'après notre estimation du Fort Garry à la rivière Winnipeg, et du Fort Garry au Fort Pelly à \$529." Ce chiffre est remplacé par celui de \$492 par mille ; et encore : " La terre de prairie à la distance de 250 milles du Fort Garry à \$209 par mille " ; ce dernier chiffre est remplacé par celui de \$189 par mille.

148. Dans le document que vous produisez comme la soumission qui vous est parvenue le 22 juillet, trouvez-vous aucune offre positive pour la section numéro un ?—Non.

Pas d'offre positive pour la section No. 1 dans leur soumission.

149. Ce document est de fait une soumission pour toute la ligne ?—Oui.

150. Je pense qu'ils y mentionnent les taux pour cette section particulière sur lesquelles ils basent leur offre pour la ligne toute entière ?—Oui.

Taux pour la section 1 pris pour base de leur offre pour toute la ligne.

151. Est-ce là la seule allusion à la section No. 1 dans ce document ?—Oui.

152. Par l'examen de cette portion de l'enveloppe attachée au contrat, pouvez-vous dire à quel bureau de poste la lettre a été mise ?—Non

153. D'où est daté la lettre ?—La lettre est datée d'Ottawa le 22 juillet.

Lettre datée 22 juillet.